

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Publicité

Annonces : 14 ct. le mm. ou son espace
 Réclames : 35 ct.
 Avis mortuaires : 30 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas, Sion
 tél. (027) 2 44 22
 Martigny
 tél. (026) 6 00 48

Abonnements

Suisse Fr. 18.-
 Av. Bulletin off. Fr. 26.50
 Étranger Fr. 26.-
 Chèques postaux Il c 58
 Rédaction et administration :
 Martigny, tél. 026 / 6 10 31

A la pointe de l'actualité

La lettre et l'esprit

Courts métrages

Des dessous blancs et sobres

● Wimbledon, cette Mecque du tennis, s'est penchée sur un grave problème : celui des dessous... troublants des joueuses engagées dans l'officieux championnat du monde organisé chaque année par « l'All England Lawn Tennis and Cricket Club ». Il paraît que les dentelles affriolantes de ces dames et demoiselles ou les couleurs excentriques de leurs jupettes sont un danger pour la régularité des épreuves. Comment ? Mais tout simplement parce que les juges de lignes ou les arbitres entraînent leurs yeux là où vous pensez au lieu de suivre la balle ! D'où décision énergique : Seules les jupes blanches et sobres seront admises avec, évidemment, le short. Les excentriques n'auront... qu'à aller se rhabiller !

Le comble du culot

● L'autre jour, dans une villa des environs de Zürich, la propriétaire et une employée de maison vauquaient à des travaux domestiques au rez-de-chaussée, lorsque quelqu'un se présenta avec une échelle qu'il appliqua contre la façade, y grimpa et pénétra au premier étage. Un plombier, un appareilleur, un employé des PTT ou dieu sait quoi, pensa-t-on au rez-de-chaussée. Pendant ce temps, l'inconnu ne perdait pas son temps. Il rafla bijoux et objets d'art et s'en alla d'un pas assuré, l'échelle sur le dos. Quand les dames s'aperçurent du cambriolage, elles ne purent que jurer, mais un peu tard, qu'on ne les y reprendrait plus !

Un maire... regretté

● On pouvait lire l'autre jour dans les rubriques locales d'un quotidien italien : « Le conseil municipal de notre ville a décidé que les frais d'enterrement de notre regretté maire seraient pris sur les fonds réservés aux fêtes et réjouissances publiques ».

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de député de traiter en quelques articles le contenu de la loi sur l'instruction publique que le peuple valaisan sera appelé à voter samedi et dimanche prochain.

Intentionnellement, nous avons gardé pour aujourd'hui le chapitre consacré au corps enseignant et aux autorités scolaires.

LE CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE

Ici point d'innovations spectaculaires. Bien au contraire, l'ancien système subsiste dans ses grandes lignes et c'est peut-être en cela que la loi n'apparaît pas stricte novatrice.

On aurait pu espérer, par exemple, que la formation des maîtres primaires ne soit pas réservée exclusivement à l'École normale valaisanne, qu'une instruction reçue dans d'autres secteurs de l'enseignement secondaire puisse rendre le bénéficiaire digne de devenir instituteur s'il possède des aptitudes pédagogiques et que, en tous cas, un brevet reçu dans des écoles similaires d'autres cantons ou d'autres pays soit reconnu.

Mais là, on s'est trouvé en face de positions dont on peut s'étonner qu'elles soient si fermes et si catégoriques.

S'agissant de l'École normale, elle-même, son organisation est renvoyée à un règlement soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Il y aura donc encore pour les députés la possibilité d'émettre certains avis à ce sujet.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

On s'est montré moins rigide pour l'enseignement secondaire où l'engagement des maîtres dépend de la possession de diplômes délivrés par des universités ou de titres équivalents.

Signalons la possibilité de rendre obligatoire la fréquentation de cours de perfectionnement la compétence réservée au Grand Conseil pour tout ce qui touche aux traitements et laissons de côté ce qui concerne les nominations, le statut du personnel, les caisses de retraite et les sanctions,

car ici rien de particulier n'est à signaler.

LES AUTORITÉS SCOLAIRES

Peu d'innovations ici. On garde l'ancienne armature avec les commissions scolaires, les inspecteurs, les commissions cantonales de l'enseignement primaire et secondaire et enfin le Conseil de l'Instruction publique qui est l'organe consultatif supérieur, étant bien entendu que la responsabilité dernière incombe au Conseil d'Etat et plus spécialement au Département de l'Instruction publique.

UNE LOI-CADRE

Ce qu'il faut dire, c'est que nous nous trouvons ici en face d'une loi-cadre.

Le Grand Conseil devra prendre des décrets à voter en deux débats sur des points importants : traitement du personnel enseignant, réglementation du système des bourses, créations d'éventuelles nouvelles sections de l'enseignement (technicum par exemple), reconnaissance d'autres collèges cantonaux, notamment pour dispenser aux filles l'enseignement secondaire du deuxième degré, fixation des annuités à verser au « fonds cantonal de l'instruction publique », etc.

En outre certains règlements lui seront soumis pour approbation : école normale, engagement du personnel, caisse de retraités, obligation des maîtres, subventions autres que celles prévues par la loi.

Enfin une foule d'autres règlements dépendent directement du Conseil d'Etat et du Département de l'Instruction publique.

CONCLUSION

Ce que nous voudrions dire, pour terminer, c'est que la lettre de cette loi et des décrets et règlements qui vont suivre n'est pas tout.

Compte surtout l'esprit dans lequel on va appliquer tous ces paragraphes, ceci d'autant plus que de larges compétences sont laissées aux diverses autorités.

Si du haut en bas de l'échelle on est convaincu de l'importance de la

mission, si l'on est décidé à admettre que la vie a évolué considérablement et qu'il faut s'adapter sans cesse à des conditions changeantes, si l'on sait saisir tous les moyens modernes d'enseignement, si l'on s'attache toujours à sortir de la routine, la loi aura une valeur accrue.

Il faudra du courage à tous les échelons et notamment à ceux qui devront réaliser le fameux « tronc commun » et vaincre ici des obstacles de taille, il faudra de la fermeté aussi pour obtenir l'abandon de certaines tâches accessoires des maîtres si en contre-partie on leur offre le traitement annuel, il faudra revoir sérieusement le système actuel de l'inspectariat, pour ne parler que de trois points importants.

Il sera nécessaire aussi que la loi soit appliquée dans l'esprit des dispositions constitutionnelles fédérale et cantonales relatives à la liberté de conscience et de croyance, comme le prévoit d'ailleurs la loi, et en veillant à ce que les jeunes gens ne puissent jamais souffrir de l'appartenance politique de leurs parents. Ce dernier point n'est point rappelé « pour mémoire », si nous en jugeons à certains échos et à certains faits connus.

Le vote de dimanche prochain porte certes sur des articles. Mais il est surtout un vote de confiance aux autorités auxquels un blanc-seing est donné pour conduire à bien une barque difficile.

Et que dire du rôle des parents en une telle affaire ?

Disons à la décharge des autorités,

dont l'intervention est limitée, qu'il est primordiale.

Un enfant n'est guère plus de mille heures par an sur 8400 environ en contact direct avec l'école.

Le reste du temps, il le passe à la maison (internats exceptés) où il doit trouver l'ambiance favorable aux études.

La vie trépidante de beaucoup de pères et même de mères de famille, la pénétration toujours plus forte, dans les foyers, de la radio, de la télévision et du tourne-disque, les sollicitations souvent exagérées des sociétés, le cinéma, les spectacles sportifs trop fréquents sont autant de facteurs qui détériorent cette ambiance studieuse pourtant indispensable.

Les plus belles lois du monde ne remplaceront jamais la surveillance attentive des parents, leur aide, leur concours et leur fermeté à interdire ce qui va à l'encontre du but poursuivi.

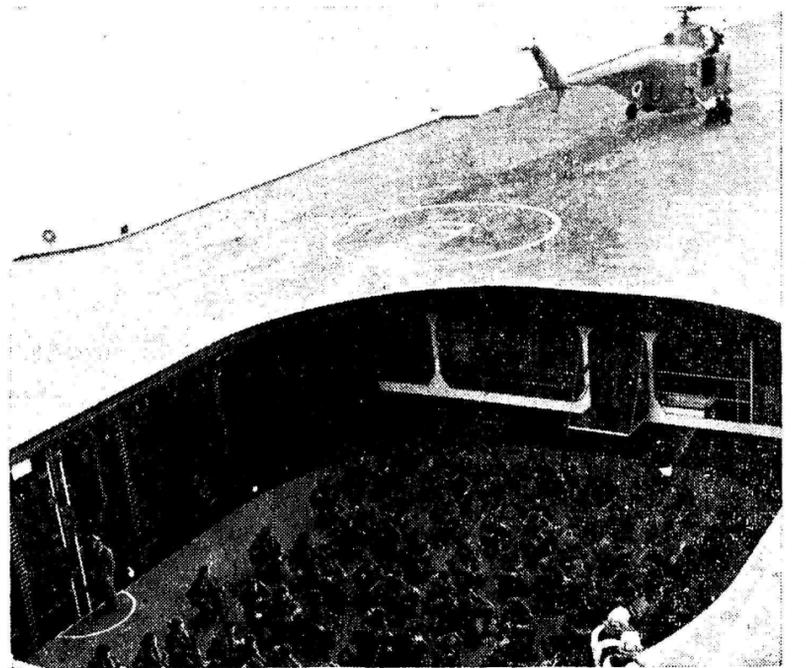
Cela il fallait aussi le dire, eu égard au régime politique que nous connaissons où, fort heureusement, la primauté est laissée à la responsabilité personnelle des pères et mères de famille et où l'Etat intervient à titre subsidiaire.

L'article 3 de la loi le dit d'ailleurs : « L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse ».

Méditons cela et votons OUI, les quelques réserves que nous avons pu faire n'enlevant rien au « pas en avant » que constitue cette loi.

Edouard Morand.

Une scène montante



telle que l'aimeraient bien des théâtres a été installée à bord du nouveau navire britannique HMS Albion, pour l'Extrême-Orient. - Cette photo a été prise lors des derniers préparatifs avant le départ en tant que navire-commandant. Nous y voyons des fusilliers marins britanniques, en équipement complet, montant sur le pont à l'aide de cet immense « ascenseur » ; des hélicoptères attendent déjà sur le pont pour transporter les soldats sur le champ de manœuvres.

3,3 personnes par logement, alors qu'il est de 2,8 maintenant.

Curieux paradoxe. Moins les gens ont de place et plus ils s'étalent.

Il y a tout de même une explication à cet état de choses :

Tout d'abord, la vie familiale a considérablement évolué depuis une vingtaine d'années.

Des jeunes gens quittent très tôt le foyer de leurs parents pour en créer un à leur tour ou pour s'installer à leur propre compte.

C'est non seulement le cas des gar-

(Suite en page 6)

Le comité central du PRDV recommande de voter deux fois oui les 3 et 4 novembre

Les membres du comité central du PRDV se sont réunis, le mercredi 24 octobre, en la salle du café de Balavaud aimablement mise à disposition à Magnot-Vétroz.

Sous la présidence de M. Edouard Morand, les participants entendirent d'abord un rapport présidentiel sur les derniers événements politiques et des explications apportées par M. Francis Germanier, conseiller national, sur la votation fédérale du 4 novembre concernant la révision de l'article 72 de la Constitution (élection du Conseil national), et un commentaire sur la nouvelle loi sur l'instruction publique.

A l'issue des délibérations, le comité central du PRDV a pris les décisions suivantes. Concernant le premier objet (révision de l'article constitutionnel) :

« Le comité central du parti radical-démocratique valaisan, réuni en séance

du 24 octobre 1962 à Balavaud, sous la présidence de M. Edouard Morand, après avoir entendu un excellent rapport de M. Francis Germanier, conseiller national, sur la prochaine votation du 4 novembre 1962 concernant la révision de l'article 72 de la Constitution (élection au Conseil national) se prononce pour l'acceptation du projet et recommande de voter oui. »

Cet objet de la votation fédérale est exposé, cette semaine, dans notre journal.

M. Edouard Morand présentait ensuite, en un rapport très complet et fouillé, la nouvelle loi sur l'instruction publique qui sera soumise au peuple les 3 et 4 novembre. Après de larges débats, le comité central a voté la décision suivante :

« Le comité central du parti radical-démocratique valaisan, ayant en sa séance du 24 octobre 1962, examiné la loi sur l'instruction publique qui sera soumise au peuple valaisan les 3 et 4 novembre prochain,

— affirmant une fois de plus l'importance primordiale qu'il accorde à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse comme moyens d'émancipation et de promotion,

— considérant les nécessités de l'heure et les appels officiels en faveur d'un recrutement de tous les jeunes capables de renforcer notre potentiel intellectuel et économique grâce à une formation suffisante,

— constatant que la nouvelle loi répond à certains postulats maintes fois

émis par le parti, et défendus par ses députés,

— admettant qu'elle constitue un appréciable pas en avant, en permettant notamment l'accès aux études secondaires et supérieures des jeunes gens et jeunes filles doués, quelles que soient leurs possibilités financières,

— désirant en conséquence marquer sa coopération constructive à une œuvre sociale,

recommande à ses adhérents de voter OUI, tout en demandant, si cette loi est adoptée :

— qu'elle soit appliquée en respectant les dispositions constitutionnelles relatives à la liberté de conscience et de croyance comme le prévoit d'ailleurs la loi, et en évitant absolument que des jeunes gens puissent souffrir de l'appartenance politique de leurs parents, dans les écoles publiques et les écoles privées reconnues,

— que soient mises en vigueur au plus tôt les dispositions relatives au « tronc commun », c'est-à-dire celles conférant à tous les jeunes gens et jeunes filles la possibilité de recevoir, sans être obligés de quitter le domicile l'enseignement approprié en vue de les orienter vers les études secondaires du deuxième degré dès l'âge de 14 ou 15 ans,

— que le droit d'enseigner soit élargi à tous les jeunes gens et jeunes filles capables, sans que leur soient imposées des conditions draconiennes ou étrangères à la loi,

(Suite en page 6)

Apéritif LUY
 DISTILLERIE VALAISANNE, DIVA SA SION
 Sec ou à l'eau minérale

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

Accident mortel

Samedi soir, alors qu'il circulait à scooter sur la route cantonale, M. Claude Farquet, âgé de 20 ans, marié, fossoyeur, heurta l'arrière d'un camion et fut projeté sur le sol. Il fut relevé et on le conduisit directement à l'hôpital, mais M. Farquet devait décéder des suites des graves blessures causées par sa chute.

† Claude Farquet

Une bien triste nouvelle nous est parvenue ce dernier dimanche d'octobre, à l'aube.

Claude Farquet, fossoyeur, est décédé à l'âge de 26 ans à la suite d'un accident de la circulation, sur la route du Simplon, entre Martigny et Chartrat.

C'est une perte cruelle pour sa chère famille qu'il venait de fonder il y a à peine une année et à qui il vouait une tendresse et une affection profondes.

Pour ses frères et sœurs qui le chérissaient, et dont il était le cadet, c'est une douloureuse séparation.

L'administration mixte de Martigny l'avait nommé fossoyeur en remplacement de son père M. Léon Farquet. Elle n'avait qu'à se louer de ses services car Claude Farquet remplissait ses délicates fonctions avec un rare dévouement.

La population de la grande commune trouvait en lui un employé consciencieux et toujours serviable. Aussi était-il fier du cimetière de Martigny, de son cimetière, qu'il entretenait avec un soin jaloux et une véritable vocation.

Nous présentons nos condoléances très vives à tous ceux qui le pleurent. Leur

cher Claudy trouvera au-delà la récompense que Dieu réserve aux âmes simples et droites.

Le nouveau pasteur de la paroisse protestante

La paroisse protestante de Martigny a fait appel, pour remplacer son ancien pasteur M. André Muller nommé à Montana, à M. Franz Delhove.

La cérémonie religieuse d'installation aura lieu dimanche 4 novembre, à 9 h. 30, au Temple. Un banquet réunira les autorités paroissiales et les invités à l'hôtel du Grand-St-Bernard à 12 h. 30.

Nous souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue au nouveau pasteur et sommes certains qu'il saura se faire apprécier de la population à l'instar de M. Muller, auquel nous adressons, à cette occasion, notre plus cordial souvenir.

RIDDES

Assemblée générale du parti et de la jeunesse

Les membres du parti radical et de la jeunesse radicale de Riddes sont convoqués en assemblée ce mercredi 30 novembre à 20 heures, à la salle de l'Abeille.

Tous les membres et sympathisants sont priés de faire un effort de participation.

RAVOIRE

Une sympathique réunion d'anciens

Hier, à l'Hôtel de Ravoire, si bien dirigé par M. Robert, se sont rencontrés une trentaine d'officiers d'infanterie ayant fait leur école d'aspirants en 1927 à la caserne de Lausanne.

Joyeuse rencontre qui a permis d'apprécier la raclette valaisanne et aussi d'évoquer des souvenirs militaires entrés dans l'histoire.

DISTRICT DE SION

SION

Les radicaux séduois et l'élection du président

Vendredi soir, à l'Hôtel de la Gare, l'assemblée générale du parti radical de Sion, sous la présidence de M. Gaspard Zwissig et en présence notamment de MM. les juges cantonaux René Spahr et Aloys Morand ainsi que des quatre conseillers communaux, des députés et des conseillers généraux, a délibéré sur trois points principaux de l'actualité politique.

Il fut tout d'abord question de l'élection du 4 novembre à la présidence de la Ville. M. Zwissig fit le point de la situation à la suite de la présentation, par le parti conservateur, de la candidature de M. Emile Mesch. Au cours de la discussion, on releva les qualités de travail et l'objectivité de M. Mesch qui apparut comme une personnalité hautement capable d'accéder à la succession de M. Bonvin. A L'UNANIMITÉ, L'ASSEMBLÉE DÉCIDA DE RECOMMANDER L'APPUI DE CETTE CANDIDATURE LORS DE L'ÉLECTION DU 4 NOVEMBRE.

Le deuxième objet était la votation fédérale concernant la modification de l'article 72 de la Constitution fédérale ayant trait à l'élection du Conseil national. On sait qu'il s'agit de remplacer la base électorale actuelle (24.000 habitants) par une représentation proportionnelle dans toute la Suisse d'après la population de résidence des cantons pour élire le nombre fixe de 200 conseillers nationaux.

L'assemblée se rangea, sur ce point, au préavis émis par le comité central du PRDV, c'est-à-dire qu'elle décida de voter oui. Toutefois, de sérieuses réserves ont été émises en ce qui concerne la répartition d'après la population de résidence et non pas la population suisse seulement. On fit remarquer que cette manière de faire allait avantager considérablement les cantons à grands centres urbains, mais on releva également que le Conseil des Etats faisant la part belle aux petits cantons, l'équilibre serait gardé.

Enfin, il appartient à M. Max Crittin, député, de faire rapport sur la nouvelle loi scolaire. Nous ne nous attarderons pas sur l'exposé de M. Crittin puisque cet objet est exposé régulièrement dans les colonnes de ce journal. Nous devons relever cependant que le rapporteur apporta à l'assemblée tous les renseignements souhaitables à la formation d'une opi-

nion objective. Les ombres et les lumières du projet furent mis en parallèle et M. Crittin conclut en recommandant l'adoption du projet, avec les réserves que présente la résolution du parti radical valaisan. Notons que ce rapport s'attachait tout particulièrement à faire ressortir le caractère révolutionnaire de certains articles de la loi tandis que d'autres — ceux concernant l'Ecole normale et les programmes, par exemple — demeurent intouchables et indiscutables en dehors du cercle majoritaire qui en fait sa chasse gardée. On doit regretter très vivement cette attitude qui risque de nuire à un projet qui, dans son ensemble, ouvre les portes à un avenir heureux pour l'instruction publique et la formation professionnelle dans notre canton.

Il s'agissait encore, pour les radicaux séduois, de compléter le comité du parti à la suite des démissions irrévocables de MM. Gaspard Zwissig, président, André Rouiller, secrétaire et Julien Dubochet, membre. Finalement, l'assemblée décida de porter à 9 le nombre des membres de ce comité et désigna par acclamations MM. Félix Sierro, Edouard Delavy, Robert Volluz, Willy Kraft pour siéger auprès des anciens, qui avaient déclaré accepter un nouveau mandat, MM. André Lorétan et André Arlettaz. Comme la nécessité d'un contact permanent entre les élus du parti et le comité se fait sentir, M. Henri Geroudet, conseiller, accepta d'entrer au comité pour occuper cette fonction.

Il restait à trouver deux membres et à élire le président. Sur proposition de M. René Spahr et aux acclamations de l'assemblée, M. Gaspard Zwissig accepta finalement de demeurer à la tête du parti jusqu'à désignation d'un successeur. Le neuvième membre du comité sera désigné lors d'une prochaine assemblée. A noter que le président de la JR siège de droit au comité.

Nous ne voudrions pas conclure ce bref compte-rendu sans rendre hommage à M. André Rouiller, cet homme dévoué au-delà de toute expression, qui quitte le comité après avoir fonctionné depuis 1947 comme secrétaire. Le parti radical de Sion lui doit une immense somme de reconnaissance pour les innombrables ser-

Avviso

Per tutti gli Italiani di Martigny: Visita al cimitero: lmo novembre, ore 11, per ricordare i nostri morti. S. Messa nella chiesa parrocchiale: ore 11.30 in suffragio di tutti i nostri cari defunti. Vi attendo tutti. Il missionario

Les pêcheurs du district de Martigny vont se réunir à Leytron

Traditionnellement quelque temps après la fermeture de la pêche dans toutes nos eaux les pêcheurs se réunissent en assemblée générale pour discuter de la saison passée et préparer celle à venir, notamment en ce qui concerne les propositions à présenter pour l'arrêté cantonal annuel en la matière. On en profite évidemment aussi pour liquider les affaires administratives et s'occuper des relations avec la Fédération valaisanne. C'est ce que vont faire nos pêcheurs du district de Martigny qui sont convoqués à Leytron, au café de la Poste, le dimanche 4 novembre prochain. Nous leur souhaitons aussi plein succès dans leurs assises que dans leurs randonnées le long du Rhône, des rivières et des canaux du Valais.

DISTRICT DE SIERRE

LENS

Accueil du conseiller fédéral Roger Bonvin

Les communes de Lens et d'Icogne ont réservé un accueil chaleureux à M. Roger Bonvin, conseiller fédéral. Ce dernier est originaire d'Icogne et toute la population de ce village ainsi que celle de Lens, avaient préparé une réception digne de l'honneur de l'élection de M. Bonvin au Conseil fédéral.

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE A

Bienne - Bâle	1-2
Chaux-de-Fonds - Grasshoppers	1-1
Chiasso - Sion	0-2
Lausanne - Granges	3-0
Young-Boys - Lucerne	3-0
Young-Fellows - Lugano	3-0
Zurich - Servette	3-1

Classement :

Lausanne	10	17
Zurich	10	16
Young-Boys	10	15
Chaux-de-Fonds	10	14
Lucerne	9	10
Bâle	9	9
Grasshoppers	10	9
Servette	10	8
Granges	10	8
Lugano	10	7
Sion	10	7
Chiasso	10	7
Bienne	10	6
Young-Fellows	10	6

LIGUE NATIONALE B

Aarau - Schaffhouse	0-0
Bellinzona - Fribourg	1-0
Bruehl - Vevey	3-2
Moutier - Berne	2-1
Porrentruy - Bodio	3-0
Urania - Cantonal	1-2
Winterthur - Thoun	1-4

Classement :

Schaffhouse	10	15
Aarau	10	13
Cantonal	10	13
Bellinzona	10	11
Urania	10	11
Vevey	10	10
Winterthur	10	10
Porrentruy	10	10
Berne	10	10
Bruehl	10	9
Bodio	10	9
Moutier	10	9
Thoun	10	6
Fribourg	10	4

PREMIERE LIGUE

Forward - Malley	0-1
Renens - Stade-Lausanne	0-1
Sierre - Monthey	2-2
Xamax - Etoile Carouge	3-0
Yverdon - Le Locle	2-1

Classement :

Yverdon	7	12
Malley	7	11
Etoile Carouge	8	10
Martigny	7	9
Le Locle	8	9
Xamax	8	8
Versois	6	6
Sierre	7	6
Forward	8	6
Stade Lausanne	7	5
Monthey	8	5
Renens	7	4
Rarogne	6	3

DEUXIEME LIGUE

Brigue - Fully	5-2
Muraz - Chippis	5-0
Vernayaz - Salgesch	1-0
Orsières - Saillon	1-1
Monthey II - Saint-Maurice	2-1

Classement :

Muraz	7	11
Grône	7	10
Brigue	6	9

Salquenen	7	9
Fully	6	7
Vernayaz	6	7
Saillon	8	6
Saint-Maurice	8	5
Monthey II	6	4
Orsières	7	4
Chippis	6	2

TROISIEME LIGUE GROUPE I

Rarogne II - Lalden	1-0
Steg - Grimisuat	1-3
Sierre II - Sion II	1-6
Visp - Saint-Léonard	4-1

Classement :

Sion II	6	9
Rarogne	6	8
Viège	4	7
Lens	5	7
Lalden	6	7
Châteauneuf	5	6
Grimisuat	5	5
Saint-Léonard	7	5
Naters	6	4
Steg	5	2
Sierre II	5	0

GROUPE II

Riddes - Vouvry	1-1
Vétroz - Saxon	3-3
US Port-Valais - Evionnaz	3-0
Chamoson - Collombey	0-1
Leytron - Conthey	5-4

Classement :

Saxon	5	8
Port-Valais	5	8
Collombey	6	8
Conthey	6	8
Ardon	5	6
Vétroz	5	5
Vouvry	6	5
Leytron	4	4
Evionnaz	6	3
Riddes	7	3
Chamoson	5	2

QUATRIEME LIGUE GROUPE I

Salgesch II - Lalden II	5-0
Montana - Granges	3-1
Saint-Léonard - Varen	3-4
Visp II - Grône II	1-3

GROUPE II

Savièse II - Vex	3-1
Erde - Evolène	3-0
Bramois - Ayent	1-2
Grimisuat II - ES Nendaz	1-7

GROUPE III

Ayent II - Fully	1-3
Savièse - Bagnes	0-1
Martigny II - Ardon II	6-0

GROUPE IV

Troistorrents I - St-Gingolph	3-4
Collombey II - Vionnaz	0-2

JUNIORS A - INTERREGIONAUX

Sion - Chailly	6-0
Lausanne - Servette	1-5
UGS - Monthey	6-2
Fribourg - Etoile Carouge	2-0
Cantonal - Villars-sur-Glâne	7-0

JUNIORS A - 2e DEGRE

Granges - Steg	3-0
Saint-Léonard - Conthey	2-0
Savièse - Ayent	4-1
US Port-Valais - Riddes	1-2
Vollèges - Orsières	4-1

JUNIORS C

Sierre - Brigue	1-1
Naters - Sion II	2-3
Martigny I - Sion III	3-0

Chiasso - Sion 0-2

D'un déplacement en terre tessinoise plein d'atouts, l'équipe séduoise a remporté deux points hautement mérités. La pluie avait détrempé le stade à tel point que l'on ne sut bientôt plus distinguer entre glissades, maladroites ou... intentions malveillantes ! Tout ceci pour dire que ce match ne fut pas jolli jolli du point de vue spectacle, mais qu'il valut par le cœur à l'ouvrage que mit Sion à ne pas se laisser prendre au jeu dur que provoquait l'état du terrain comme aussi l'acharnement local à tenter de tirer son épingle du tas. Riva, l'ex-international, manqua une chance en or de battre Panchard qui avait remplacé Barlie, blessé à la 16e minute,

et un pénalty accordé à Chiasso fut expédié dans les décors. Pour Sion, Anker, juste avant le repos, sur centre de Troger, et Quentin, bien servi par Anker, à la 57e minute, battirent Beltraminelli. Victoire longtemps hésitante, certes, mais Sion épuisa littéralement son adversaire en faisant courir la balle. La précision — qui manqua quelque peu l'autre dimanche — étant retrouvée, il n'en fallut pas plus pour que l'équipe valaisanne empêche les deux points. Nous la félicitons et lui souhaitons de poursuivre dans cette voie qui l'éloignera sans tarder de la queue du classement.

Sierre - Monthey 2-2

Terrain des Condémines, Sierre, 500 spectateurs, temps couvert. Arbitre: M. Chollet, de Lausanne. Sierre: Pont (Rouvinez dès la 30e minute); Giletto, Genoud III; Berclaz, Bysard, Berthod IV; Emery (Genoud I dès la 44e minute), Arnold, Jenny, Genoud II, Cina.

Monthey: Fischli I; Gianinetti, Meystre; Raboud, Zulian, Girod; Bichsel, Roch, Coppex, Lochmann, Coutaz.

Il y a huit jours, le derby Monthey-Martigny nous donnait l'occasion d'assister à de bien pénibles scènes dont le football valaisan n'a pas à être fier. Hier ce fut pire encore et nous n'avons pas souvenir de match au cours duquel autant de fautes furent sifflées. Si certaines de ces fautes furent involontaires, la plus grande majorité d'entre elles étaient dues à l'incorrection de joueurs qui lançaient aveuglément (si ce n'est volontairement, le pied « dans le paquet » et à plus d'une reprise des joueurs se tordirent au sol, victimes de la « résolution » de leur vis-à-vis. Mais il y eût mieux encore et Genoud I se fit l'auteur d'un coup de poing volontaire sur Lochmann qu'il trouvait sans doute trop remuant à son goût (83e minute). Durement touché, ce dernier resta plus de cinq minutes sans connaissance, mais son agresseur resta impuni ayant pris soin de commettre son forfait dans le dos de M. Chollet qui suivait le jeu devant les buts montheyens. Comment, dans ces conditions n'y eût-il pas de blessé grave? Cela tient du miracle.

En ce qui concerne le match, il ne fut pas de grande qualité, seules les premières vingt minutes ayant vu les deux équipes pratiquer un football que l'on peut classer légèrement au-dessus d'une hon-

nête moyenne. Le reste du match vit les deux équipes se livrer à une débâcle d'énergie, énergie qui malheureusement ne fut pas toujours, comme nous l'avons expliqué plus haut, bien employée. Ces incorrections ne furent cependant pas le fait des 22 acteurs présents et certains demeurèrent corrects. Quant au résultat, il est logique, chaque équipe ayant dominé tour à tour sans que l'une puisse prétendre avoir droit au succès final. Les buts furent marqués par Jenny après que Giletto ait feinté le tir en force sur coup franc (4e minute); Lochmann au terme d'un long sprint, après que le Montheyan ait résisté à un fauchage de Genoud III (15e), Lochmann sur un coup franc brossé qui contourna le mur sierrois (58e), et Jenny qui avait repris de volée une passe de la tête de Arnold (88e).

L'auteur des deux buts montheyens, Franz Lochmann, est un transféré des réserves de Chaux-de-Fonds. Il disputait hier son premier match sous le maillot montheyan. Opportuniste, bon technicien, il se montra l'un des meilleurs sur le terrain et son acquisition est une bonne affaire, pour les « rouge et noir » qui ont terriblement besoin d'un goal-getter.

JCC.

La belle maroquinerie de qualité

chez le spécialiste

Vallotton

Rue du Rhône Sion



100 ans
Helvetia Incendie
Saint Gall

SUZE

L'apéritif des gens prudents



NOTRE

BOUTIQUE DU MONDE

vous invite à un nouveau voyage d'exploration qui vous conduira à travers l'Europe jusqu'aux Indes et au Japon ! Les articles que nous avons sélectionnés et groupés pour vous, dans nos vitrines et au magasin, sont le reflet fidèle de l'Art traditionnel ou moderne des pays visités. Ils vous permettront de donner une note pittoresque à votre intérieur.

FRANCE

Cristaux d'Art « Daum » et « Vannes-le-Châtel ». Opalines Saint-Louis.

ITALIE

Céramique, miroiterie et lustrerie d'Art florentin. Verrerie et cristaux de Murano. Vannerie et boissellerie toscanes.

SCANDINAVIE

Art appliqué moderne : céramique, verrerie et articles en bois de teak.

HOLLANDE

Bibelots en céramique. Cuivres repoussés et lustrerie.

INDE

Bois sculpté, articles en bois laqué, cuivres et laitons ciselés.

JAPON

Objets d'art en fonte de fer, vases, cendriers et bougeoirs décoratifs, porcelaine et céramique, statuettes en bois sculpté.



PANNEAU
SCULPTÉ EN
BOIS DORÉ DE
BANGKOK, RE-
PRÉSENTANT
UNE DIVINITÉ
THAI (COLLEC-
TION PRIVÉE).

FULLY

Grande salle du
CERCLE
DÉMOCRATIQUE

ENTRÉE LIBRE

GRANDE EXPOSITION

Du 26 octobre au 4 novembre

de 16 à 22 heures

samedi et dimanche
de 14 à 22 heures
(fermé le 1^{er} novembre)



du beau meuble

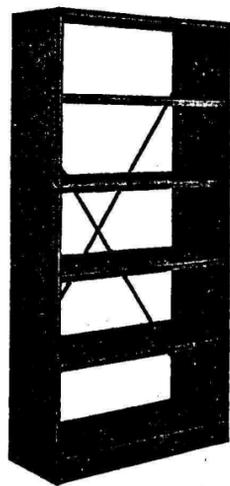
- Un choix incomparable
- Des modèles magnifiques
- Des prix avantageux

des meubles qui ont du cachet

AMEUBLEMENTS
Vionnet S/A
BULLE ET GENÈVE, RUE DU ROVERAY 16



Représentant général pour le Valais : ADRIEN BERRA, MONTHEY - Téléphone (025) 412 09



RAYONNAGE EN ACIER

Kampoda

dim : 200x100x40 cm.
rayons : 4 réglables

Fr. 185,-

Livrable du stock

ORGANISATION DE BUREAU

Schmid & Dirren S.à.r.l.

MARTIGNY - Tél. (026) 617 06

TROUSSEAUX



Confection Dames
Av. de la Gare - SION

A vendre pour cause de
fin de bail (démolition)

PRESSING

machines de
nettoyage chimique

pour habits en état de
marche, actuellement en
activité.
Pressing Balsiger, Mon-
treux. - Tél. (021) 6 44 54.

PÉPINIÈRES BOLLIN MARTIGNY-VILLE

POMMIERS Golden, Jonathan, Starking etc.
1 et 2 ans, s I-II-VII- XIII-XVI

POIERS Williams, Bose, Pacams, Louise-Bonne,
Précoce Morettini

PRUNIER Fellenberg, Reine-Claude, tige et mi-tige

ROSIERS - THUYAS - TROENES

Demandez le „Confédéré“

dans les établissements publics que vous fréquentez !



Chry
san
thèmes

le pot de 4.-
à 6.50

LOTÉRIE ROMANDE

plus que 5 jours!

à LE CHÂBLE / Vs

051

DOCTEUR PASQUIER
SAXON

absent
du 30 octobre
au 7 novembre

URGENT

On cherche à acheter ou à louer à l'année

CAVES D'ENCAVAGE

dans chalets ou vieilles maisons en montagne, districts d'Entremont ou de Martigny, accès autos si possible.

S'adresser à M. J. Kunzle, La Bâtière-Martigny. - Tél. à midi ou le soir (026) 6 19 39.

A vendre, à Martigny

bar à café

très bien situé dans immeuble comprenant le bar à café et 2 appartements de 3 pièces. Prix immeuble et bar: Fr. 165 000

Faire offres écrites s/ch. P 380 S à Publicitas Sion.

TOUSSAINT

Chrysanthèmes

tous coloris, teintes nouvelles

PENSÉES FLEURIES

Nombreux dépositaires en Valais:

ST-GINGOLPH: Epicerie Grept. - VOUVRY: Boulangerie Gachet, Fracheboud. - RIDDES: M. Josy Pitteloud. - ISÉ-RABLES: Epicerie André Monnet. - LEYTRON: Coopérative Consommation. - ARDON: Epicerie Bérard. - VÉTROZ: Coop. cons. Concordia. - CONTHEY: Georges Germanier, Fruits. BASSE-NENDAZ: Epicerie Hermann Fournier. - ST-LÉONARD: Mme Aristide Bitz. - RÉCHY: Coopérative de Consommation. - ST-GERMAIN: Epicerie Léon Luyet. - GRIM-SUAT: Epicerie Marc Balet. - ORSIÈRES: Epicerie Fernand Troillet. - LIDDES: Epicerie Darbellay-Tochet. - SEMBRANCHER: Epicerie Coopérative Concordia. - SINSINE: Epicerie Coopérative Consommation. - AVEN: Epicerie Coopérative Consommation. - ERDE: Syndicat agricole. - PREMPLOZ: Epicerie A. Bertouzo. - CHALAI: Epicerie Métrailler.



Etablissement: Tél. (026) 6 21 83 -- Magasin: Tél. 6 23 63.

On cherche de suite

jeune fille

comme aide de ménage, magasin et Tea-Room. S'adresser à Boulangerie Tea-Room Mirmont, Martigny-Bourg.

Tél. (026) 6 14 24.

Débutante

sommelière

serait engagée tout de suite. Vie de famille. Région Les Diablerets.

Tél. (025) 6 41 26.

A vendre

poussines

Leghorn lourdes 1962, en pleine ponte, pour le prix exceptionnel de Fr. 15,- la pièce.

René Pierroz, Epinassey (Valais).

On a perdu à Martigny, le samedi 27 octobre

somme d'argent

la rapporter contre récompense au Poste de Police de Martigny-Ville.

couvreur contremaître

maîtrise fédérale si possible. Appartement et voiture à disposition.

couvreur

qui désirez améliorer votre situation en vous assurant une place stable et d'avenir.

Faire offre case postale 460 Genève 11. - Engagement de suite ou ultérieur selon entente.

URGENT!

On cherche à louer à Martigny (place Centrale, Av. de la Gare) pour début novembre

chambre

Tél. (026) 6 01 76 (heure des repas).



Ce soir: CINEDOC:

LES SECRETS DU GRAND RÉCIF

Le monde enchanté de la mer. Mardi 30 - (16 ans révolus). Dernière séance du film dynamique:

HOLD-UP A LONDRES

Lundi 29 et mardi 30 - (16 a. révolus) - Des aventures... De la violence:

L'ANGE DES MAUDITS

avec Marlène Dietrich. - In italiano.



6 16 22

Où irais-je ce soir? Demain? Déguster le moût Nouveau!!! chez

AUBERT, Café des Alpes

CHAMOSON

A LOUER à Sion
magnifique

appartement

4 1/2 pièces (4me étage). Dernier confort dans immeuble au centre de la ville.

Offres s/ch. AS 6781 S aux Annonces Suisses SA « ASSA », Sion.

OCVH 57/63 N 1

Emploi multiple et valeur multipliée avec l'Opel Car A Van



Nous vous invitons, vous, votre famille, vos collaborateurs, à faire l'essai de l'Opel Car A Van. Car elle sera utile à tous.

Opel Car A Van à partir de Fr. 9275.- Supplément pour boîte à 4 vitesses Fr. 110.- Un produit de la General Motors-Montage Suisse

GARAGE J. J. CASANOVA, ST-MAURICE

Tél. (025) 3 63 90

GARAGE J. J. CASANOVA, MARTIGNY

Tél. (026) 6 19 01

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Mardi 30 octobre

7 00 Bonjour - 7 15 Informations - 7 20 Premiers propos - 9 55 Sonnerie de cloches - 10 00 Culte solennel de consécration des nouveaux pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise - 11 30 Nouveautés du disque: Musique classique. 12 00 Midi à quatorze heures - 12 45 Informations - 12 55 Echech aux neutrons. 13 05 Mardi les gars - 13 15 Disques

pour demain - 13 40 Vient de paraître. 16 00 Le rendez-vous des isolés - 16 20 Sonate en fa dièse mineur, op. 84 (Max Reger) - 16 45 Petit orchestre: Danseries de la Renaissance - 17 00 Le Magazine des Beaux-Arts - 17 20 Cinéma: magazine - 17 45 Bonjour les jeunes - 18 15 Soufflons un peu - 18 30 Le micro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Le Forum - 20 10 Musiques d'Europe - 20 30 Comédie-vaudeville en 3 actes: Mon Portugais, d'Albert Verly et André Marcel - 22 00 Plein feu sur la danse - 22 30 Informations. 22 35 Le courrier du cœur - 22 45 Peuples et cultures du Mexique ancien. 23 05 Hymne national.

Mercredi 31 octobre

7 00 Bonjour - 7 15 Informations. 7 30 Pour les automobilistes et les touristes voyageant en Suisse - 8 30 Université radiophonique - 9 30 A votre service. 11 00 L'album musical - 11 40 Chansons et musique légère - 12 00 Au carillon de midi - 12 20 Le rail - 12 45 Informations - 12 55 D'une gravure à l'autre. 16 00 Le rendez-vous des isolés - 16 20 Orchestre Radiosa: Musique légère. 16 40 Orchestre: Le tombeau de Couperin (Maurice Ravel) - 17 00 Comme les autres... - 17 25 Entretien: Voyage chez les Indiens du désert d'Atacama. 17 45 Bonjour les jeunes - 18 15 Nouvelles du monde chrétien - 18 30 Le mi-

cro dans la vie - 19 00 La Suisse au micro - 19 15 Informations - 19 25 Le miroir du monde - 19 45 Improrompt musical - 20 00 Questionnez, on vous répondra - 20 20 Ce soir, nous écouterons... 20 30 Concert (avec l'Orchestre de la Suisse romande): Taras Bulba (Léon Janacek), Concerto en la mineur (Ed. Grieg), Symphonie No 5 en mi mineur, op. 64 (Peter-Illitch Tchaïkovsky). 22 30 Informations - 22 35 Tribune internationale des journalistes - 22 55 Actualités du jazz - 23 15 Hymne national.

Télévision

Mardi: Relâche

Mercredi

17 00 Le cinq à six des jeunes (L'écran magique): Histoire de la princesse Prune, avec le «Petit Théâtre de Poche» de Juliette Dupasquier, Pour vous les jeunes, Zoo miniature et Une aventure du cheval Champion - 19 30 Horizons campagnards - 20 00 Téléjournal - 20 15 Carrefour - 20 30 L'art, la vie, les hommes: L'Egypte - 21 00 Progrès de la médecine - 21 45 Débat sur les votations fédérales - 22 05 Bern: Match international de tennis de table Suisse-Angleterre - 23 30 Dernières informations.

Cinéma

Cinéma ETOILE - Martigny

Ce soir lundi: CINEDOC - Au programme: Les secrets du Grand Récif. Mardi 30: Hold-up à Londres, avec Jack Hawkins et Nigel Patrick. - Dès mercredi 31: Un nommé La Rocca, avec J.-P. Belmondo.

CORSO - Martigny

Lundi 29 et mardi 30 - Parlato italla-

no: L'ange des maudits, avec Marlène Dietrich. - Dès mercredi 31: Les boucaniers des Caraïbes. L'histoire du pirate Alan Drake qui anéantit les bandits de Maracaibo.

†

La Classe 1936 de Martigny-Ville a le pénible regret de faire part du décès de

Monsieur Claude FARQUET

survenu accidentellement le 27 octobre. Les membres sont priés d'assister à l'ensevelissement qui aura lieu le 30 octobre, à 10 heures.

†

L'Administration mixte de Martigny a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur Claude FARQUET

son fidèle et dévoué employé. Elle gardera de lui un souvenir ému et reconnaissant.

Pour les obsèques, voir l'avis de la famille.

RADIO-ART

B. MUHLEMATTER

TÉLÉVISION

Rue des Mayennets - Sion
Tél. 2 22 53

Madame Claude FARQUET-BENDER et son fils Yves, à Martigny-Ville; Famille Valentin FARQUET-JORIS et leurs enfants, à Martigny-Ville; Famille Joseph SEYDOUX-FARQUET et leurs enfants, à Lausanne; Famille Michel FARQUET-RODUIT et leurs enfants, à Martigny-Ville; Famille Paul PILLET-FARQUET et leurs enfants, à Martigny-Bourg; Famille Gabriel DUBUIS-FARQUET et leurs enfants, à Sion; Famille Max MARTI-FARQUET et leur fils, à Genève; Monsieur Georges FARQUET, à Martigny-Ville; La famille de Clément BENDER, ancien instituteur et ancien secrétaire à Fully, soit Armand, Alice, Emilie, Agnès, Frédéric, Antoine, Prosper, Jeanne, Gérard et Henri GRANGES avec leurs enfants et petits-enfants; ainsi que les familles parentes et alliées FARQUET, DUAY, GRILLET, MI-CHAUD, DELY, MATHEY, BENDER, RODUIT, DORSAZ, CARRON et MALBOIS, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Claude FARQUET

leur cher époux, père, frère, oncle, neveu, décédé accidentellement le samedi 27 octobre 1962, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 26 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny-Ville, le 30 octobre 1962, à 10 h. 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Loi sur l'instruction publique et votation fédérale

Décisions du parti radical valaisan

COUPE SUISSE

Fétigny - Martigny 3-2

(mi-temps 2-0)

Fétigny : Gambaz ; Bianchi II, Vorley I ; Vorley II, Mollard, Rigni ; Joye, Bianchi I, Renevey, Pedroli, Marchetto.

Martigny : Anker ; Martinet II, Grand René, Dupont ; Ruchet, Régamey ; J.-P. Grand, M. Grand, Maouche, Kaelin, Morret.

Arbitre : M. Mellet (Lausanne).

A la 20e minute, J.-P. Grand, blessé, cède sa place à Renko ; Anker, blessé à la clavicule est remplacé par Constantin, à la 43e minute.

Ayant forcé les Valaisans à concéder le nul à Martigny, Fétigny reçut le droit de rejouer une deuxième rencontre en terre fribourgeoise. Le début de la rencontre fut catastrophique pour Martigny puisque après trois minutes de jeu seulement, Fétigny menait par 2 à 0, grâce à Rene-

vey et Pedroli. Ces deux buts surprises, dus à des cadeaux de la défense, encourageant fortement les Fribourgeois qui conservent cet avantage lorsque survient la mi-temps.

Après le repos, Maouche, qui fut hier le meilleur joueur de son équipe, ramène le score à 2 à 1 par un magnifique effort personnel. Mais un quart d'heure plus tard, un autogol vint saper le moral de Martigny qui, dès cet instant, ne crut plus à sa chance, malgré un deuxième but de Maouche.

Les surprises donnent un regain d'intérêt à la Coupe suisse ; Fétigny, solide équipe de deuxième ligue, nullement intimidée par son adversaire de ligue supérieure, à hier contribué à en donner. Cette victoire lui donne le droit de rencontrer Vevey lors du prochain tour.

En conclusion de ses articles exposant la loi sur l'instruction publique, M. Edouard Morand traite aujourd'hui de l'esprit et de la lettre du projet. On trouvera d'autre part les décisions motivées du comité central du PRDV au sujet de cette nouvelle loi et de la votation fédérale concernant l'élection du Conseil national, objets qui seront soumis au verdict populaire dimanche prochain 4 novembre.

Projet de budget de l'Etat du Valais pour l'exercice 1963: 3730000 frs de déficit

Le Conseil d'Etat vient d'adresser au Grand Conseil le projet de budget 1963 dont les prévisions s'établissent comme suit, y compris les mouvements du compte de clôture :

Dépenses	Fr. 169 600 791,—
Recettes	Fr. 165 870 791,—
Déficit	Fr. 3 730 000,—

L'augmentation des dépenses, de 22 millions 800 000 francs par rapport au budget 1962, s'explique par le développement toujours croissant des œuvres prises en charge par l'Etat :

- construction d'immeubles adminis-

tratifs et d'enseignement

- travaux publics
- travaux d'améliorations foncières
- prolongations de scolarité
- extension de l'enseignement secondaire, ménager et professionnel
- agriculture
- hygiène publique

Une compression judicieuse des dépenses permet de présenter un projet de budget dont le déficit s'élève à 3 millions 730 000 francs, alors que celui de 1962 accusait une prévision déficitaire de Fr. 5 988 000,—.

D'un numéro à l'autre

De Gaulle l'emporte par les « oui » mais sa popularité baisse

Le peuple français est donc retourné hier aux urnes. La dernière consultation populaire remontait au 8 avril. Cette fois il fallait dire si « oui » ou « non », les Français acceptaient d'élire leur Président au suffrage universel. En fait il s'agissait surtout d'un test de popularité pour de Gaulle.

Une dizaine de départements français se sont montrés les champions du « non » au référendum. Ce sont principalement des départements du sud-ouest de la France, notamment le Tarn-et-Garonne, le Gers, les Basses-Pyrénées et l'Aude — régions de montagne et vignobles. De même le Vaucluse, l'Hérault et le Gard particulièrement viticoles. A ceux-ci s'ajoutent le département agricole et usinier de l'Allier dont la capitale industrielle est Montluçon.

En fait, on peut parler des départements situés au sud de la Loire.

Voici la statistique générale portant sur les 90 départements de la Métropole :

— INSCRITS	27.579.424
— VOTANTS	21.306.123
(abstentions : 22,75%)	
— EXPRIMÉS	20.740.649
— OUI	12.808.196
— NON	7.932.453
— NULS	565.474

POURCENTAGES :

- 1) par rapport aux inscrits : OUI 46,44% — NON 28,76% — NULS 2,05%
- 2) par rapport aux suffrages exprimés : OUI 61,75% — NON 38,25%.

Lors du dernier référendum on avait enregistré 90,70% de oui par rapport aux votants et 64,8% par rapport aux inscrits. Les abstentions avaient été de 24,36%.

les soldats du poste ont décidé de se replier sur leur base.

Succès indiens

L'agence Chine Nouvelle rapporte que les troupes indiennes, soutenues par l'artillerie, ont lancé une violente attaque contre les positions chinoises dans le secteur occidental de la région frontalière. Les combats se poursuivent. Dans le secteur oriental, les Chinois ont repoussé les troupes indiennes et réoccupent Laman, Taksing et d'autres localités.

E. Mattei se tue en avion

M. Enrico Mattei, président de la société nationale des pétroles et hydrocarbures (ENI) s'est tué dans un accident d'avion. Son appareil personnel s'est égaré en raison des mauvaises conditions atmosphériques dans le nord de l'Italie et écrasé à environ 60 kilomètres de Milan, à Bascafe. Il n'y a aucun survivant. L'alarme a été donnée à 21 h. 20, samedi soir, par la tour de contrôle de l'aérodrome de Linate. L'appareil devait atterrir hier soir à 21 h. 20 à Milan. Celui qu'on appelait le « roi » du pétrole italien avait pris place dans l'avion à Catane. On se rappelle qu'au début de cette année Enrico Mattei avait échappé de justesse à un attentat. L'avion à bord duquel il devait s'envoler avait été saboté.

Parmi les victimes identifiées outre M. Mattei, figurent M. William McHale, chef du bureau romain du magazine « Time-Life » et M. Irnerio Bertussi.

Rome au bord de la faillite

Passée en 90 ans de 230.000 âmes à 2 millions et demi, la ville de Rome est au bord de la faillite. Lourdemment endettée (près de 350 milliards de lires) elle a un besoin immédiat de 42 milliards de lires, soit environ 67 millions de dollars, pour rembourser des emprunts. Or, elle ne sait où les trouver, et les employés de la ville risquent de ne pas être payés, l'adduction d'eau d'être stoppée et les travaux publics compromis. Il ne reste en caisse en effet que pour soixante jours de liquidités ; tel est le bilan que peuvent dresser les autorités romaines. La semaine dernière le maire, M. Della Porta, avait lancé un pressant appel au président du Conseil M. Fanfani, pour qu'une avance immédiate de trente milliards de lires soit consentie à la Municipalité.

La situation à la frontière sino-indienne

Le ministre indien de la défense a publié hier après-midi le communiqué suivant sur la situation à la frontière sino-indienne :

Nos troupes ont repoussé avec succès une attaque chinoise perpétrée le 25 octobre contre l'un de nos postes avancés dans le district de Siang. Dans la NEFA un autre poste dans le même district a été attaqué par les Chinois avec des fusils automatiques et des mitraillettes. Après une résistance acharnée,

APRES LA TENSION DE CUBA Singulière proposition de M. Khrouchtchev

La crise cubaine se politise. La journée d'hier a été marquée par une importante déclaration du gouvernement soviétique : la proposition aux EU de démanteler les bases cubaines à condition que les EU en fassent autant avec celles qu'ils ont en Turquie. Cette proposition a été rejetée par le président Kennedy qui en a profité pour réaffirmer que les bases militaires soviétiques à Cuba devaient être démantelées et rendues inopérantes avant que les Etats-Unis ne soient disposés à prendre en considération toute proposition du gouvernement soviétique. Cette déclaration constituait la réaction de la Maison-Blanche à la proposition de M. Kroutchev de troquer le démantèlement des bases à Cuba contre le retrait des bases américaines en Turquie. La Maison-Blanche déclare que le travail sur les bases de Cuba doit cesser, les armes offensives doivent être rendues inopérantes et une fin doit être mise à l'acheminement vers Cuba d'armes offensives. Ces opérations doivent s'effectuer sous une vérification internationale efficace. En ce qui concer-

HAUT-VALAIS VIÈGE Les guides valaisans contre le CAS

Les guides valaisans, réunis en assemblée des délégués à Viège, le dimanche 28 octobre, après avoir traité de diverses affaires touchant leur profession, ont abordé les problèmes de l'aviation touristique et de la mécanisation de certains sommets des Alpes valaisannes.

Les guides ont pris connaissance avec stupefaction de la prise de position du CAS lors de son assemblée des délégués de Chillon-Montreux, le dimanche 14 octobre. Se considérant être parmi les premiers intéressés à ce qui se passe dans nos Alpes, les guides valaisans se voient dans l'OBLIGATION de se DÉSOLIDER le Club alpin suisse.

Ils démentent formellement au CAS tout droit de prendre des décisions touchant le développement et l'amélioration des moyens techniques du tourisme alpin sans en référer PRÉALABLEMENT à tous les organismes compétents et directement intéressés. Or, tel n'a pas été le cas, puisque en ce qui concerne plus particulièrement le Valais, personne de valable n'avait été contacté avant une prise de position aussi inopportune.

Collecte en faveur de l'Algérie

A la demande de la ligue des sociétés nationales de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse fait appel à la générosité de la population suisse en faveur des réfugiés et déplacés d'Algérie, actuellement plongés, au début de l'hiver, dans le dénuement le plus complet.

Les dons en argent doivent être adressés à la Croix-Rouge suisse, Berne, compte de chèques postaux III 4200.

Les dons en nature sont reçus, à Sion, à la Teinturerie Sixt, avenue de la gare, et au kiosque à journaux de l'avenue Ritz.

Les envois peuvent être faits par la poste, mais ils doivent être affranchis.

La section locale de la Croix-Rouge recommande chaudement cette collecte à votre générosité et remercie d'ores et déjà tous ceux qui voudront bien y participer.

Loi fédérale sur la formation professionnelle

Le Conseil fédéral publie son message aux Chambres concernant le projet d'une loi fédérale sur la formation professionnelle. Il s'agit d'un document de plus de 100 pages imprimées.

Le projet de loi est divisé en dix chapitres qui ont pour objet le champ d'application, l'orientation professionnelle, l'apprentissage, les examens professionnels et les examens de maîtrise, le perfectionnement professionnel, les écoles techniques supérieures, les subventions fédérales, l'exécution de la loi, la modification des lois fédérales et les dispositions finales. On a tenu à régler dans la loi chaque point important et à ne prévoir une réglementation par voie d'ordonnance que là où il n'est pas possible de procéder autrement et où les principes généraux ont, en règle générale, déjà été déterminés dans la loi.

Vous m'en direz tant !

(Suite de la 1re page)

çons, mais des jeunes filles qui veulent un petit studio ou un appartement à eux.

Et puis, de nombreux étrangers viennent s'installer chez nous, seuls ou avec leurs familles.

Enfin, les étudiants de plus en plus

HOCKEY SUR GLACE

Coupe suisse

Résultats :

Montana—Petit-Huningue	3-2
(apr. prol.)	
Bellinzona recevra Montana le 3-11	
Sion—Le Pont	13-1

MATCHES AMICAUX

Servette—Viège	7-5
Viège—Servette	4-3
Sierre—Young Sprinters	7-11

Sion-Le Pont 13-1

Roseng, Bagnoud, Giannadda, Zermatten, Moix, Balet, Dayer, Schenker, Micheloud I et II, Mévillot, Chavaz, formaient l'équipe séduisante appelée à jouer contre Le Pont en tour préliminaire de la Coupe suisse. Tous firent preuve à un degré dépendant de leur état de préparation estivale, d'une forme réjouissante et la valeureuse résistance que Le Pont offrit aux Séduisais n'alla pas plus loin que le premier tiers.

Yverdon - Martigny 5-7

(1-1, 4-1, 0-5)

Yverdon : Steiner ; Leuba, Cattin ; Domeniconi, Morand ; Troillet, Aubry, Henguely ; Perrier, Althaus E., Kurth ; Schopfer, Detrinet, Althaus W. ; O'Brien.

Martigny : Berthoud ; Rouiller, Bongard ; Schuler, Romagnoli ; Pillet, Natter, Imboden ; Wehrli, Diethelm, Reichenbach ; Puipe.

Arbitres : MM. Streuler, Montreux ; Luchinger, Biemme.

Buts - 1er tiers : 7e, Schopfer ; 18e Wehrli.

2e tiers : 6e, Althaus W. ; 16e, Aubry ; 18e, Kurth ; 19e Nater ; 19e, O'Brien.

3e tiers : 3e, Pillet ; 3e, Nater ; 7e G. Pillet ; 9e, Wehrli ; 18e, Pillet G.

Mené par 5 à 2 à la fin du deuxième tiers, Martigny se reprit magnifiquement au cours du tiers final et parvint à marquer cinq buts sans en encaisser. Yverdon, solide formation de première ligue, fit jeu égal durant le premier tiers, pour s'assurer un net avantage par la suite, face à un Martigny trop confiant, qui sut heureusement faire preuve de cran et de volonté en fin de partie. Ce redressement final laisse bien augurer pour le début du championnat.

Sierre-Young Sprinters 7-11

Contre l'équipe de ligue nationale A, avec Martini, Bazzi, Ubersax, Grenacher et consorts, la formation du bon président Henri Rauch fit beaucoup mieux que se défendre. Le soleil de Sierre — nouvelle formule — irradiant les maillots siérois, brilla même d'un très vif éclat au cours de cette partie. Nous félicitons vivement les Siérois pour cette défaite de justesse qui vaut une victoire et nous sommes certains qu'en championnat, Sierre donnera une réplique valable aux plus ambitieux de son groupe.

Montana-Crans - Petit-Huningue 3-2

Victoire serrée, mais acquise en début de saison, c'est-à-dire à une époque de transition qui a toujours été défavorable à l'équipe montagnarde. Il fallut en effet des prolongations pour décider du sort de la rencontre et c'est Zizi Bestenheider, en solo, qui se chargea d'arrêter la partie et d'offrir la victoire à son club en marquant imparablement.

Assemblée du H-C Monthey

C'est vendredi dernier à l'hôtel du Cerf que les hockeyeurs montheyens ont tenu leur assemblée générale. Les membres présents ont confié la direction du club à un comité composé de MM. Robert Balet, président, Charles Rast, vice-président, Martien Giroud, caissier, J.-Cl. Colombara, secrétaire, Ernest Meier, J.-J. Raboud et Gérard Nellen, membres.

Toujours privés d'une place de jeu, les Montheyens, qui pourront peut-être disposer d'une patinoire artificielle pour la saison prochaine, disputeront en principe leur championnat sur la patinoire de Morgins. Ce sera le cinquième championnat consécutif que les « bleu et rouge » devront disputer en dehors de la localité. J.C.C.

LE COMITE CENTRAL DU PRDV RECOMMANDE DE VOTER DEUX FOIS OUI LES 3 ET 4 NOVEMBRE (Suite de la 1re page)

— que les responsables de l'enseignement s'inspirent des moyens et méthodes d'enseignement les plus modernes et donnent la primauté à la formation générale et aux notions essentielles,

— que les traitements du personnel enseignant soient suffisants pour leur permettre de renoncer à d'autres activités préjudiciables à l'accomplissement de leur mission et les inciter à travailler avec zèle à la formation des élèves et à leur propre perfectionnement.

Kalbermatten est arrêté

La police française a réussi à mettre la main à Marseille sur la personne du dangereux auteur de nombreux vols et cambriolages en Valais, Traugott Kalbermatten.

Nos félicitations à un confrère quotidien vaudois

Hier « La Tribune de Lausanne » présentait à la Suisse Romande un numéro spécial destiné à marquer le centième anniversaire de sa parution.

Ce numéro particulièrement étoffé contenait un message de M. Paul Chaudet, président de la Confédération, qui déclare notamment : « Le devoir de chacun, dans les circonstances actuelles, n'est-il pas de faire effort de fermeté et d'objectivité ? Il faut choisir entre la tentation de suivre l'opinion publique et d'y chercher un maximum de résonance ou la volonté de contribuer à former cette opinion et à la conduire en fonction de l'intérêt national ».

M. Chaudet, par l'intermédiaire de son message au quotidien centenaire, rappelle que le rôle d'un journal est de participer au maintien des valeurs qui font la force et l'authenticité de notre patrimoine.

Nous saluons avec plaisir le Centenaire de « La Tribune de Lausanne » et formulons nos vœux d'un avenir réjouissant. Comme notre journal « Le Confédéré » qui, il y a une année, pouvait magnifiquement fêter aussi son centième anniversaire, ce quotidien peut aujourd'hui se féliciter de son apport à la vie romande, par ses informations, ses commentaires, sa mission toujours efficace.

Nous adressons à ce journal, à ses dirigeants comme à ses collaborateurs, nos plus vives félicitations et souhaitons un avenir à la mesure des mérites passés.

On nous permettra d'adresser particulièrement à M. Robert Clivaz, responsable de la rédaction valaisanne, nos vœux les plus chaleureux et nos souhaits sincères pour une activité objective et réussie en faveur de notre canton.

Bravo à « La Tribune de Lausanne », bravo à M. Clivaz, et que vive ce quotidien que chaque Valaisan reçoit tous les matins avec plaisir.